

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D46

Séance du 04/06/2020 – Convocation du 28 mai 2020

Compte rendu affiché le 12 juin 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

**Présents :** Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Florence BERGER, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	29
Votants	29
Exprimés	26

#### **Objet : Désignation des représentants au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble**

La Commune adhère Syndicat Rhodanien de Développement du Câble. Selon les statuts de ce Syndicat intercommunal, modifiés par arrêté préfectoral du 6 mars 2014, chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il convient de désigner les deux délégués de la commune auprès de ce syndicat.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation est organisée au scrutin secret.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il invite le Conseil Municipal à désigner deux scrutateurs (Gisèle COIN et Odile BALTHAZARD) parmi les élus afin de procéder à la vérification du bon déroulement du vote et au dépouillement.

Monsieur le Maire effectue un appel à candidatures, puis invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection selon les modalités indiquées.

Les candidatures de Kamal DJEMAA en tant que membre titulaire et Nasser MASSAÏ en tant que membre suppléant ont été enregistrées.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7-2 et L. 2122-7,
- VU les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020,

- VU l'arrêté préfectoral n°2014065.006 en date du 6 mars 2014, relatif à la modification des statuts du syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC),
- **PROCÈDE** à l'élection d'un représentant dans les conditions prescrites par la loi
- **NOTE** après dépouillement les résultats suivants :
  - 1<sup>er</sup> tour du scrutin
  - Votants : 29
  - Suffrages exprimés : 26
  - Blancs ou nuls : 3
  - Nom et prénom des candidats **Kamal DJEMAA et Nasser MESSAÏ**,
  - Ont obtenu : 26 voix
- **DESIGNE** en conséquence **Kamal DJEMAA** en tant que délégué titulaire et Nasser MESSAÏ en tant que délégué suppléant pour siéger au syndicat Rhodanien de Développement du Câble,
- **DIT** que désormais la Commune est représentée au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble par **Kamal DJEMAA** en tant que délégué titulaire ; **Nasser MESSAÏ** en tant que délégué suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 4 juin 2020  
Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 12/06/2020
- Publication ou affichage le 12/06/2020

**Eric BELLOT, Maire**

